

ID: 034-213402142-20230321-DELIB0212023-DE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## TARIF LOCATION TABLES RONDES

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO

 ${\it Claude, MAS Bernard, MIRABILLE\ Noelle, SIMON\ Jennifer,\ SURRE\ Line.}$ 

<u>Absents excusés</u>: MM CAZALS Christophe, MARQUET Nathalie. Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, de MME MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Voix pour 14, contre 0, abstention 0

Monsieur le Maire expose que certaines administrés souhaiteraient louer les tables rondes de la salle des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

## Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- 1. APPROUVE la location des tables rondes communales uniquement pour les repas de mariages dans la salle des fêtes
- 2. DIT que les tables seront installées et retirées uniquement par le personnel communal afin de vérifier leur état
- > 3. DECIDE que le tarif sera de 30€ par table pour le week-end.
- A. DIT qu'un chèque de caution de 500€ sera établi par le demandeur à l'ordre du trésor public
- > 5. DIT que ces tarifs prendront effet dès le caractère exécutoire de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

